

Avenant à la convention entre la Ville de Cannes et la Société H.L.M S.A. ERILIA relative à l'attribution d'une subvention pour le programme d'acquisition en VEFA « La Croix du Sud »

Entre :

La Ville de Cannes, domicilié en l'Hôtel de Ville, rue Félix Faure et identifiée au Registre National des Entreprises et de leurs établissements publics sous le N° SIREN 210 600 292, représentée par son Député-Maire en exercice Monsieur Bernard BROCHAND, Chevalier de la Légion d'Honneur, agissant au nom et pour le compte de ladite Commune en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2008,

d'une part,

Et:

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré ERILIA, au capital de 117.000 €, dont le siège social est 72 bis rue Perrin-Solliers - 13291 MARSEILLE CEDEX 6, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nice sous le numéro Nice B 058 811 670, représentée par Monsieur Hubert VOGLIMACCI, Président-Directeur Général, dûment habilité à signer les présentes,

d'une part,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

La S.A. d'H.L.M. ERILIA a procédé à l'acquisition amélioration en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) d'un ensemble immobilier dénommé « La Croix du Sud » (anciennement Aubarède). Ce programme situé chemin de l'Aubarède à Cannes est composé de 106 logements « Prêt Locatif à Usage Social » (P.L.U.S.), 12 logements « Prêt Locatif Aidé d'Intégration » (P.L.A.I.), 99 logements « Prêt Locatif Social » (P.L.S.).

Par délibération du 29 octobre 2007, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire à signer la convention en date du 14 décembre 2007 entre la Ville de Cannes et la S.A. d'H.L.M. ERILIA et à accorder à ladite société une subvention de 1.603.800 €. Or, le 16 novembre 2007, la S.A. d'H.L.M. ERILIA a déposé auprès de la Direction Départementale de l'Équipement (D.D.E.) le dossier relatif aux 48 logements sous la forme de 24 logements « Prêt Locatif Social » (P.L.S.) et 24 logements « Prêt Locatif à Usage Social » (P.L.U.S.) qui seront, dans le cadre des différents contingents Ville/État, proposés aux policiers en fonction des critères d'attribution en la matière.

De ce fait, par délibération du 28 janvier 2008, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant à la convention en date du 17 mars 2008 entre la Ville de Cannes et la S.A. d'H.L.M. ERILIA et à accorder à ladite société une subvention de 1.882.200 €. De plus, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Député-Maire à solliciter le versement du Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U.).

En conséquence, la Ville interviendra au titre du surcoût foncier pour un montant de un million cent soixante et onze mille huit cents euros (1.171.800 €) et ajoute à cela une subvention d'équilibre s'élevant à sept cent dix mille quatre cents euros (710.400 €).

La Ville a déjà procédé au paiement en 2007 de 250.000 €, le paiement de la moitié de l'aide est nécessaire pour déclencher l'intervention du Fonds d'Aménagement Urbain (F.A.U). Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le paiement pour 2008 du complément nécessaire pour atteindre 941.100 €, soit 691.100 €.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

Lesdites subventions sont destinées à financer l'acquisition en V.E.F.A. (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) de l'ensemble immobilier « La Croix du Sud », situé chemin de l'Aubarède à Cannes composé de 106 logements « Prêt Locatif à Usage Social » (P.L.U.S.), 12 logements « Prêt Locatif Aidé d'Intégration » (P.L.A.I.), 99 logements « Prêt Locatif Social » (P.L.S.).

Article 2 : Modalités financières

La subvention communale s'inscrit à hauteur de 5,19 % du coût total de l'opération, soit un montant de un million huit cent quatre vingt deux mille deux cents euros (1.882.200 €) dans le plan de financement qui s'établit comme suit :

Dépenses	12 PLAI	82 PLUS	75 PLS	24 PLS	24 PLUS
Terrain nu	316 553	2 185 143	2 181 858	717 101	717 135
CF-Terrain	110 632	763 684	764 298	227 974	218 442
Bâtiment	1 306 590	9 019 317	9 127 857	2 342 317	2 443 564
Honoraires	132 349	913 601	889 508	279 783	287 751
Prévision pour révision de prix	54 821	374 609	376 771	201 662	202 152
Total	1 920 945	13 256 354	13 340 292	3 768 837	3 869 044

Financement	PLAI	PLUS	PLS	24 PLS	24 PLUS
Subvention Etat	181 167	208 431			52 469
Prêt CDC Foncier	315 979	2 417 729	2 664 577	664 625	604 900
Prêt CDC Construction	747 458	6 008 535	4 672 584	1 408 236	1 536 640
Prêt Libre			1 128 131	217 575	

Fonds propres	357 447	2442 553	982 099	29 249	360 000
1% Relance	114 894	785 106			
Prêt 8/9e			1 800 000		
Subvention Ville				290 400	420 000
Subvention Etat				420 000	420 000
Subvention Etat	69 600	475 600	435 000	139 200	206 235
Subvention Ville	64 800	442 800	405 000	129 600	129 600
Subvention Conseil Général	69 600	475 600	435 000	139 200	139 200
Fonds propres			817 901	330 752	
Total	1920945	13 256 354	13 340 292	3 768 837	3 869 044

Le versement de la subvention s'effectuera de la manière suivante :

- 1^{er} acompte en 2007 : **250.000** € sur présentation des ordres de services, s'agissant, dans le cadre de la VEFA de l'acte d'acquisition (ce versement a été effectué) ;

- 2^{ème} acompte en 2008 : **691.100** € sur présentation du P.V. de remise des clefs ou, en cas de retard dans les travaux et de l'impossibilité de remettre les clefs en 2008, sur production d'un état des dépenses suite aux appels de fonds du promoteur ;

- 3^{ème} acompte en 2009 : **165.000** € sur présentation du P.V. de remise des clefs s'il n'a pu être fourni en 2008 et de la remise du foncier nécessaire à la réalisation des cheminements de la Croix des Gardes

Le versement des autres acomptes sera étalé jusqu'en 2014.

Les autres dispositions de la convention initiale en date du 14 décembre 2007 et de l'avenant à la convention en date du 17 mars 2008 restent inchangées.

Fait à Cannes, le
En quatre exemplaires

Pour la S.A. d'H.L.M. ERILIA,
Le Président-Directeur Général,

Pour la Ville de Cannes,
Le Député-Maire,

Hubert VOGLIMACCI

Bernard BROCHAND